RECU EN PREFECTURE
Le 02 juillet 2020
VIA DOTELEC - FAST Actes
077-217702943-20200630-D0000650-DE

mitry mory
VILLE SOLIDAIRE

Délibération n°2020.00065

Urbanisme - Avenant n°3 à la convention d'intervention foncière entre la ville et l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

Séance du 30 juin 2020

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 33
présents : 30
absents représentés : 3
absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 30 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 19 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :
Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Malik GUEYE, Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Smain TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD (à partir de la délibération n°2020.00042), Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU (jusqu'à la délibération n°2020.00048), M. Michael VAQUETA, M. William GALLÉ

ABSENTS REPRESENTÉS :
M. Guy DARAGON donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Luc MARION donne pouvoir à Mme Mélanie ZEDE, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à M. Franck SUREAU (jusqu'à la délibération n°2020.00041), M. Laurent PRUGNEAU donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER (à partir de la délibération n°2020.00049)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

Délibération n° 2020.00065

Urbanisme - Avenant n°3 à la convention d'intervention foncière entre la ville et l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'Aménagement, à l'urbanisme et aux transports,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 324-1 à L 324-10,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 précité,

Vu les conventions d'interventions foncière signées le 20 juillet 2007 et le 7 octobre 2008,

Vu l'avenant n°1 signé le 2 mars 2012,

Vu l'avenant n° 2 signé le 12 octobre 2017,

Considérant que les deux premiers avenants ont permis respectivement de regrouper les périmètres d'intervention et de poursuivre les actions déjà engagées notamment de finaliser les procédures d'expropriation sur les sites de la ZAC de Maurepas et de l'extension de Mitry-le-Neuf, de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 et de plafonner à 24 millions d'euros l'enveloppe financière,

Considérant que les dernières décisions de justice concernant les valeurs des indemnités d'expropriation sont très défavorables pour la Ville, qu'il reste 3 parcelles à acquérir et que par ailleurs, les recettes escomptées par les ventes des parcelles aux aménageurs ne sont pas disponibles de suite,

Considérant qu'il est nécessaire de pallier dès à présent aux aléas des indemnités d'expropriation pour les parcelles à acquérir en signant un 3ème avenant avec l'EPFIF pour augmenter l'enveloppe financière de 4 M€ et la plafonner à 28 millions d'euros.

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	**33**
POUR :	**28** Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Smain TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ
CONTRE :	**5** M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune et l'Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) portant sur le plafonnement de l'enveloppe financière à 28 millions d'euros

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.